

Année : 2025-2026

Session : 1

EVALUATION LE MERCREDI 04 MARS 2026 DE 8h00 à 16h30

1. Modalités d'évaluation :

- Epreuve orale, individuelle
- Etude de situation
- Les notes du bloc 5 modules 9 et 10 se compensent entre elles si elles sont supérieures ou égales à 8/20.

2. Critères d'évaluation :

- Fiabilité du recueil de données
- Fiabilité et pertinence des données sélectionnées et transmises
- Qualité des transmissions.

3. Consignes :

- Les sacs, les portables et les montres connectées sont à déposer dans une salle dédiée à cet effet, qui sera fermée à clef durant le temps de l'épreuve.
- Les sorties ne sont pas autorisées durant la préparation et l'épreuve orale, sauf situation urgente.

4. Est constitué comme une fraude :

- Se faire remplacer par une autre personne pendant une épreuve
- Utiliser un appareil permettant d'échanger ou de consulter des informations (smartphone, montre connectée par exemple)
- Utiliser un appareil permettant l'écoute de fichiers audio
- Communiquer avec d'autres candidats pendant l'épreuve
- Utiliser une calculatrice sans autorisation
- Utiliser du papier ou des documents autres que ceux fournis par l'administration
- Commettre un plagiat

Le non-respect des consignes pendant l'examen peut aussi constituer une tentative de fraude.

Conséquences d'une fraude :

- Annulation de l'épreuve pendant laquelle s'est déroulée la fraude = note de 0 à l'épreuve concernée.
- Selon le cas, une sanction disciplinaire peut-être prononcée :
 - Avertissement écrit du directeur de l'institut. La sanction est insérée dans le dossier administratif de l'apprenant
 - Saisine d'une section compétente pour le traitement des situations disciplinaires.

D'un point de vue pénal, la fraude^[1] peut être considérée comme un délit (*acte interdit par la loi et puni d'une amende et/ou d'une peine d'emprisonnement inférieure à 10 ans*).

^[1] Loi du 23 décembre 1901 réprimant les fraudes dans les examens et concours publics

I. Modalités :

- 1 évaluateur (Fabienne GARRIEN-MAIRE ou Sabrina GUINCHARD)
- Durée : 15 mn de préparation + 10 mn de présentation pour chaque élève
- L'ordre de passage des situations cliniques est tiré au sort par les évaluateurs en début d'épreuve.

II. Déroulement :

- La promotion est partagée en 2 groupes : un groupe passe l'épreuve le 04/03/26 matin, le deuxième groupe passe l'épreuve le 04/03/26 après-midi.
- L'élève prépare ses transmissions (15 mn) dans la salle d'examen.
- Après les 15 mn de préparation, le candidat présente ses transmissions pendant 10 minutes.
- L'évaluateur peut demander des précisions pendant l'épreuve.
- Le brouillon et le sujet sont récupérés à l'issue de l'épreuve.
- Le formateur remplit la fiche de notation (15 minutes) pendant la préparation de l'élève suivant.

Le candidat doit :

- Prendre connaissance de la situation clinique
- Sélectionner les données pertinentes à transmettre
- Rédiger la transmission sous la forme : cible, données, actions, résultats
- Utiliser un vocabulaire professionnel
- Exposer clairement et de façon structurée ses transmissions.

ÉVALUATION DU BLOC 5 MODULE 9

Nom – Prénom de l'élève :

Date : 04 Mars 2026

Note : /20

Nom – Prénom	Qualité	Signature
GARRIEN-MAIRE Fabienne	Cadre Formatrice IFP Jura-Nord Dole	
GUINCHARD Sabrina	Cadre Formatrice IFP Jura-Nord Dole	

Critères et indicateurs d'évaluation	Commentaires	Note
Qualité de la transmission <ul style="list-style-type: none"> - La date, l'heure et l'identification du soignant sont stipulées - Le vocabulaire médical est utilisé - La présentation est structurée 		/3
Fiabilité et pertinence de la transmission <ul style="list-style-type: none"> - Les cibles sont identifiées et pertinentes - Les données sont conformes à la cible et complètes - Les actions sont personnalisées, précises, réalistes, en lien avec les problématiques - L'évaluation est prévue et en lien avec l'état clinique de la personne 		/3 /5 /5 /2
Qualité de la présentation orale <ul style="list-style-type: none"> - La posture est adaptée - L'élocution est claire 		/2